

La mise en place du registre UBO arrive à grands pas

Madame, Monsieur,

Dans les prochaines semaines, le registre des bénéficiaires effectifs, aussi appelé registre UBO (pour « Ultimate Beneficial Owner » l'acronyme anglais de bénéficiaire effectif ultime), sera mis en ligne. Toutes les sociétés et entités juridiques concernées pourront s'y connecter, et auront l'obligation d'y enregistrer les informations relatives à leur(s) bénéficiaire(s) effectif(s).

➤ Qu'est-ce que le registre UBO ?

Le registre UBO est un registre centralisé des bénéficiaires effectifs des sociétés, a(i)sbl, fondations, trusts et fiducies.

Les entités précitées sont tenues :

- d'identifier et de conserver les informations adéquates, exactes et actuelles sur leur(s) bénéficiaire(s) effectif(s), y compris les précisions sur la nature et l'étendue de l'intérêt effectif détenu
- de communiquer lesdites informations au Registre UBO (toute modification de ces informations devra également être enregistrée dans le mois)

➤ Qui est concerné ?

Les sociétés, a(i)sbl, fondations, trusts, fiducies et autres constructions juridiques similaires ont l'obligation d'enregistrer les informations relatives à leur(s) bénéficiaire(s) effectif(s) dans le registre, par le biais de leurs représentants légaux. Ces derniers seront responsables de l'exactitude des données renseignées dans le registre.

➤ Comment s'enregistrer ?

Vous pouvez accéder au Registre UBO en vous identifiant sur le portail [MyMinfinPro](#) ou via le site www.finances.belgium.be (onglet E-services, Registre UBO).

Une FAQ ainsi qu'un manuel d'utilisation de l'application seront également disponibles dans le courant du mois d'août, afin de vous accompagner au mieux dans l'encodage de vos données dans le registre.

➤ Newsletter

Une Newsletter est prévue afin d'informer les personnes et entités intéressées. Celle-ci contiendra les dernières informations et mises à jour concernant le Registre UBO.

Intéressé(e) ? Remplissez le plus précisément possible notre formulaire d'inscription, et renvoyez-le nous par e-mail à l'adresse ubobelgium@minfin.fed.be.

➤ Contact

Besoin de renseignements complémentaires ? Une question à poser ? N'hésitez pas à consulter notre [site Internet](#). Vous pouvez également nous contacter par e-mail à l'adresse ubobelgium@minfin.fed.be.